REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **24 mars 2016**

Compte rendu affiché le **31 mars 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **18 mars 2016**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 12 MARS 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nawelle CHHIB**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Muriel LECERF à Hélène GEOFFROY, Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Jean-Michel DIDION, Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN, Sandra OLIVER à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Virginie COMTE, Morad AGGOUN, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

16.03.0519
Participation de la ville de Vaulx-en-Velin au groupement de commandes pour la fourniture de Gaz du SIGERLY - Maison des Fêtes et des Familles

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

En application des directives européennes transposées en droit français, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence depuis le 1er juillet 2007. Tous les consommateurs (industriels, collectivités, particuliers) sont désormais des clients dits « éligibles » et peuvent ainsi choisir librement leurs fournisseurs. Le processus d'ouverture à la concurrence des marchés d'énergie soulève donc des questions inédites pour les collectivités, appelées désormais à appliquer le droit de la commande publique à des achats jusqu'à présent effectués dans le cadre du monopole légal de fourniture, aujourd'hui supprimé.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) a décidé la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'achat du gaz pour l'ensemble des collectivités adhérentes au SIGERLy, ce qui concerne donc la ville de Vaulx-en-Velin. Le SIGERLy entretient des liens réguliers avec les fournisseurs d'énergie et le gestionnaire de réseau et connaît bien le contexte de l'ouverture des marchés.

Au cœur des métiers de l'énergie, il se propose d'être aux côtés des communes pour optimiser l'achat d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de leurs équipements. Ainsi, il se positionne naturellement en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

La ville a déjà un marché pour la fourniture de gaz de ses bâtiments, à l'exception du site de la maison des fêtes et des familles qu'elle a repris en gestion directe le 7 décembre 2015. Le contrat de fourniture de gaz sur cet équipement s'achève le 31 décembre 2016.

A échéance de cette date, la ville pourrait donc adhérer au groupement de commande pour la fourniture de gaz coordonné par le SIGERLy, jusqu'au 31 Décembre 2019.

Il est à noter que la commune est adhérente au groupement d'achat d'électricité pour les bâtiments communaux depuis le 1er janvier 2016. Pour ce qui est de l'électricité, à consommation égale entre 2015 et 2016, en participant au groupement d'achat de l'électricité coordonné par le SIGERLy, l'estimation financière porte l'économie à 9,3 % sur l'exercice, ce qui correspond à un montant de 60 000€.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'adhérer au groupement de commande de gaz du SIGERLy pour la Maison des Fêtes et des Familles à compter du 1er Janvier 2017 ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce groupement de commande.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Décide d'adhérer au groupement de commande de gaz du SIGERLy pour la Maison des Fêtes et des Familles à compter du 1er Janvier 2017 ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY